

Décisions

Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
A. Élections et nominations		
78/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	4
78/402.	Élection de membres du Conseil des droits de l'homme.....	4
78/403.	Élection de membres de la Cour internationale de Justice	4
78/404.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	5
78/405.	Nomination de membres du Comité des contributions.....	5
78/406.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements.....	6
78/407.	Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes	6
78/408.	Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	6
78/409.	Élection de membres du Comité du programme et de la coordination	7
78/410.	Nomination de membres du Comité des conférences.....	7
78/411.	Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.....	8
B. Autres décisions		
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission		
78/501.	Débat général de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.....	9
78/502.	Droit de réponse à une allocution prononcée par un chef d'État	9
78/503.	Organisation de la soixante-dix-huitième session	9
78/504.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	9
78/505.	Réunions d'organes subsidiaires et d'entités durant la partie principale de la soixante-dix-huitième session	10
78/506.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.....	10
78/507.	Rapport de la Cour internationale de Justice	10
78/508.	Rapport du Conseil économique et social	10
78/528.	Participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	11
78/543.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-dix-huitième session	12

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

78/509.	Réduction des budgets militaires	16
78/510.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2024	16
78/511.	Planification des programmes (Première Commission)	16
78/541.	Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale	17

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

78/512.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	17
78/513.	Question de Gibraltar	17
78/514.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale	18
78/515.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	18

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

78/529.	Mondialisation et interdépendance	18
78/530.	Groupes de pays en situation particulière	18
78/531.	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement	18
78/532.	Activités opérationnelles de développement	18
78/533.	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition	19
78/534.	Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission.....	19
78/535.	Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.....	19
78/536.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	21

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

78/537.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	21
78/538.	Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	21
78/539.	Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.....	21
78/540.	Planification des programmes (Troisième Commission).....	22

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission

78/542.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	22
---------	---	----

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

78/516.	Protection des personnes en cas de catastrophe.....	23
78/517.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-dix-neuvième session.....	23
78/518.	Planification des programmes (Sixième Commission).....	24
78/519.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique	24
78/520.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique	24
78/521.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties.....	24
78/522.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides	25
78/523.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial	25
78/524.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs	25
78/525.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale	25
78/526.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie.....	25
78/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress	25

A. Élections et nominations

78/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1^{re} séance plénière, le 5 septembre 2023, l'Assemblée générale a nommé, conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-dix-huitième session les États Membres suivants : ANDORRE, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GRENADÉ, ÎLES SALOMON, NIGÉRIA, SURINAME et TOGO.

78/402. Élection de membres du Conseil des droits de l'homme

À sa 17^e séance plénière, le 10 octobre 2023, conformément à ses résolutions 60/251 du 15 mars 2006 et 65/281 du 17 juin 2011, l'Assemblée générale a élu l'ALBANIE, le BRÉSIL, la BULGARIE, le BURUNDI, la CHINE, la CÔTE D'IVOIRE, CUBA, la FRANCE, le GHANA, l'INDONÉSIE, le JAPON, le KOWEÏT, le MALAWI, les PAYS-BAS (ROYAUME DES) et la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024, afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les pays ci-après, membres sortants : BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE), CHINE, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, FRANCE, GABON, MALAWI, MEXIQUE, NÉPAL, OUBÉKISTAN, PAKISTAN, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SÉNÉGAL, TCHÉQUIE et UKRAINE.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2024, le Conseil des droits de l'homme se compose des 47 États Membres suivants¹ : AFRIQUE DU SUD**, ALBANIE***, ALGÉRIE**, ALLEMAGNE**, ARGENTINE*, BANGLADESH**, BELGIQUE**, BÉNIN*, BRÉSIL***, BULGARIE***, BURUNDI***, CAMEROUN*, CHILI**, CHINE***, COSTA RICA**, CÔTE D'IVOIRE***, CUBA***, ÉMIRATS ARABES UNIS*, ÉRYTHRÉE*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, FINLANDE*, FRANCE***, GAMBIE*, GÉORGIE**, GHANA***, HONDURAS*, INDE*, INDONÉSIE***, JAPON***, KAZAKHSTAN*, KOWEÏT***, KIRGHIZISTAN**, LITUANIE*, LUXEMBOURG*, MALAWI***, MALAISIE*, MALDIVES**, MAROC**, MONTÉNÉGRO*, PARAGUAY*, PAYS-BAS (ROYAUME DES)***, QATAR*, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE***, ROUMANIE**, SOMALIE*, SOUDAN** et VIET NAM**.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

78/403. Élection de membres de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale, à sa 31^e séance plénière, le 9 novembre 2023, et le Conseil de sécurité, à sa 9471^e séance tenue à la même date, ont indépendamment procédé, conformément aux Articles 2 à 4 et 7 à 12 du Statut de la Cour internationale de Justice, aux articles 150 et 151 du Règlement intérieur de l'Assemblée et aux articles 40 et 61 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'élection de cinq membres de la Cour pour un mandat de neuf ans prenant effet le 6 février 2024 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les membres sortants ci-après : Mohamed Bennouna (Maroc), Hilary Charlesworth (Australie), Joan E. Donoghue (États-Unis d'Amérique), Kirill Gevorgian (Fédération de Russie) et Patrick Lipton Robinson (Jamaïque).

Ayant obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, Bogdan-Lucian Aurescu (Roumanie), Hilary Charlesworth (Australie), Sarah Hull Cleveland (États-Unis d'Amérique), Juan Manuel Gómez Robledo Verduzco (Mexique) et Dire Tladi (Afrique du Sud) ont été élus membres de la Cour pour un mandat de neuf ans prenant effet le 6 février 2024.

En conséquence, au 6 février 2024, la Cour internationale de Justice se compose des membres suivants : Ronny ABRAHAM (France)*, Bogdan-Lucian AURESCU (Roumanie)***, Dalveer BHANDARI (Inde)*, Leonardo Nemer Caldeira BRANT (Brésil)*, Hilary CHARLESWORTH (Australie)***, Sarah Hull CLEVELAND (États-Unis d'Amérique)***, Juan Manuel GÓMEZ ROBLEDOS VERDUZCO (Mexique)***, IWASAWA Yuji (Japon)***, Georg NOLTE

¹ L'Allemagne, l'Argentine, le Cameroun, la Chine, la Côte d'Ivoire, Cuba, l'Érythrée, la France, l'Inde, le Malawi, la Somalie et le Soudan en sont à leur deuxième mandat consécutif.

(Allemagne)**, Nawaf SALAM (Liban)*, Julia SEBUTINDE (Ouganda)**, Dire TLADI (Afrique du Sud)***, Peter TOMKA (Slovaquie)***, XUE Hanqin (Chine)** et Abdulqawi Ahmed YUSUF (Somalie)*.

* Mandat venant à expiration le 5 février 2027.

** Mandat venant à expiration le 5 février 2030.

*** Mandat venant à expiration le 5 février 2033.

78/404. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 35^e séance plénière, le 16 novembre 2023, sur la recommandation de la Cinquième Commission², l'Assemblée générale a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ou les a reconduites dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024 : Surendra Kumar Adhana (Inde), Abdallah Bachar Bong (Tchad), Feliksas Bakanauskas (Lituanie), Ali Ben Said (Tunisie), Simon Horner (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Evgeny Kalugin (Fédération de Russie), Julia Maciel (Paraguay), Caroline Nalwanga (Ouganda), Juliana Gaspar Ruas (Brésil) et Stephani Laura Scheer (États-Unis d'Amérique).

En conséquence, au 1^{er} janvier 2024, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : Surendra Kumar ADHANA (Inde)***, Yves Éric AHOUSSOUBEMEY (Bénin)*, Amjad Qaid AL KUMAIM (Yémen)*, Makiese Kinkela AUGUSTO (Angola)*, Abdallah BACHAR BONG (Tchad)***, Feliksas BAKANAUSKAS (Lituanie)***, Ali BEN SAID (Tunisie)***, Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)*, Jakub CHMIELEWSKI (Pologne)*, Udo Klaus FENCHEL (Allemagne)**, Olivio FERMÍN (République dominicaine)***, Simon HORNER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)***, Carlo JACOBUCCI (Italie)***, Ji Haojun (Chine)***, Evgeny KALUGIN (Fédération de Russie)***, Julia MACIEL (Paraguay)***, MATSUDA Yukiko (Japon)***, Caroline NALWANGA (Ouganda)***, Juliana Gaspar RUAS (Brésil)***, Stephani Laura SCHEER (États-Unis d'Amérique)*** et Minhong YI (République de Corée)**.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

78/405. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 35^e séance plénière, le 16 novembre 2023, sur la recommandation de la Cinquième Commission³, l'Assemblée générale a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions ou les a reconduites dans leurs fonctions :

a) Suzuki Yoriko (Japon) pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2024 et venant à expiration le 31 décembre 2024 ;

b) Michael Holtsch (Allemagne), Vadim Laputin (Fédération de Russie), Lin Shan (Chine), Hae-yun Park (République de Corée), Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil) et Cihan Terzi (Turkiye) pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2024, le Comité des contributions se compose des membres suivants : Syed Yawar ALI (Pakistan)*, Phologo Kaone BOGATSU (Botswana)*, Cheikh Tidiane DÈME (Sénégal)***, Jasminka DINIĆ (Croatie)*, Gordon ECKERSLEY (Australie)***, Helena Concepción FELIP SALAZAR (Paraguay)***, Bernardo GREIVER DEL HOYO (Uruguay)***, Michael HOLTSCH (Allemagne)***, Ihor HUMENNYI (Ukraine)*, Marcel JULLIER (Suisse)***, Vadim LAPUTIN (Fédération de Russie)***, LIN Shan (Chine)***, Joseph MASILA (Kenya)***, Hae-yun

² A/78/558, par. 6.

³ A/78/559, par. 7.

PARK (République de Corée)^{***}, Thomas Anthony REPASCH (États-Unis d'Amérique)*, Henrique da Silveira SARDINHA PINTO (Brésil)^{***}, SUZUKI Yoriko (Japon)* et Cihan TERZI (Turkiye)^{***}.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

78/406. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

À sa 35^e séance plénière, le 16 novembre 2023, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴, l'Assemblée générale :

a) a confirmé la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions par le Secrétaire général de Yasir O. Al-Rumayyan (Arabie saoudite), Sarah Omotunde Alade (Nigéria), Natalia Khanjenkova (Fédération de Russie), Shan Li (Chine) et Patricia Parise (Argentine) comme membres ordinaires du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024 ;

b) a confirmé la reconduction par le Secrétaire général du mandat de Macky TALL (Mali) comme membre ad hoc du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2024, le Comité des placements se compose des membres suivants : Yasir O. AL-RUMAYYAN (Arabie saoudite, membre ordinaire)^{***}, Sarah Omotunde ALADE (Nigéria, membre ordinaire)^{***}, Jens FRICKE (Allemagne, membre ordinaire)^{**}, HONDA Keiko (Japon, membre ordinaire)*, Natalia KHANJENKOVA (Fédération de Russie, membre ordinaire)^{***}, Michael KLEIN (États-Unis d'Amérique, membre ordinaire)^{**}, Shan LI (Chine, membre ordinaire)^{***}, Patricia PARISE (Argentine, membre ordinaire)^{***}, Luciane RIBEIRO (Brésil, membre ordinaire)^{**} et Macky TALL (Mali, membre ad hoc)*.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

78/407. Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

À sa 35^e séance plénière, le 16 novembre 2023, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵, l'Assemblée générale a nommé le Président de la Cour fédérale des comptes du Brésil membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2024.

En conséquence, au 1^{er} juillet 2024, le Comité des commissaires aux comptes se compose des membres suivants : le Président de la Cour fédérale des comptes du BRÉSIL^{***}, l'Auditeur général de la Cour des comptes de la CHINE* et le Premier président de la Cour des comptes de la FRANCE**.

* Mandat venant à expiration le 30 juin 2026.

** Mandat venant à expiration le 30 juin 2028.

*** Mandat venant à expiration le 30 juin 2030.

78/408. Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

À sa 35^e séance plénière, le 16 novembre 2023, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶, l'Assemblée générale a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif indépendant pour les questions

⁴ A/78/560, par. 4.

⁵ A/78/561, par. 4.

⁶ A/78/562, par. 4.

d'audit ou les a reconduites dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024 : Jeanette Franzel (États-Unis d'Amérique) et Imran Vanker (Afrique du Sud).

En conséquence, au 1^{er} janvier 2024, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit se compose des membres suivants : Dorothy BRADLEY (Belize)*, Jeanette FRANZEL (États-Unis d'Amérique)**, Anton V. KOSYANENKO (Fédération de Russie)*, Suresh Raj SHARMA (Népal)* et Imran VANKER (Afrique du Sud)**.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

78/409. Élection de membres du Comité du programme et de la coordination

À sa 37^e séance plénière, le 20 novembre 2023, l'Assemblée générale a élu, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social⁷ et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil en date du 14 mai 1976 et à sa décision 42/450 du 17 décembre 1987, l'AFRIQUE DU SUD, l'ALLEMAGNE, l'ARMÉNIE, le BRÉSIL, le CAMEROUN, le COSTA RICA, la CÔTE D'IVOIRE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, l'INDE, l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, l'ITALIE, le JAPON, le MEXIQUE, le PAKISTAN, la POLOGNE, le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, le RWANDA et le PARAGUAY membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les pays ci-après, membres sortants : ALLEMAGNE, ARMÉNIE, BÉLARUS, BRÉSIL, CAMEROUN, COSTA RICA, CUBA, ÉRYTHRÉE, ESWATINI, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, INDE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ITALIE, JAPON, MALI, MALTE, PAKISTAN, POLOGNE, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2024, le Comité du programme et de la coordination se compose des 33 États Membres suivants⁸ : AFRIQUE DU SUD***, ALLEMAGNE***, ARGENTINE**, ARMÉNIE***, BELGIQUE*, BOTSWANA*, BRÉSIL***, CAMEROUN***, CHILI*, CHINE**, COSTA RICA***, CÔTE D'IVOIRE***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE***, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, INDE***, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')***, ISRAËL***, ITALIE***, JAPON***, KENYA*, LIBÉRIA**, MAROC**, MEXIQUE***, PAKISTAN***, PARAGUAY*, PHILIPPINES**, POLOGNE***, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD***, RWANDA***, TUNISIE** et URUGUAY***.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

78/410. Nomination de membres du Comité des conférences

À sa 37^e séance plénière, le 20 novembre 2023, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, l'Assemblée générale a pris note de la nomination par son président, après consultation des présidences des groupes régionaux concernés, de l'ARGENTINE, du BOTSWANA, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de la FRANCE, des PHILIPPINES, de la SIERRA LEONE et de SRI LANKA comme membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

À la même séance, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B, l'Assemblée générale a pris note de la nomination par son président, après consultation de la présidence du groupe régional concerné, du BRÉSIL et du PÉROU pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 31 décembre 2024 et du GUATEMALA pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 31 décembre 2025.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2024, le Comité des conférences se compose des 21 États Membres suivants : ARGENTINE***, AUTRICHE**, BOTSWANA***, BRÉSIL*, CHINE**, CÔTE D'IVOIRE*, DJIBOUTI**, ÉGYPTE**, ÉTATS-

⁷ Voir A/78/519 ; voir également décisions 2023/213 A à C du Conseil économique et social.

⁸ Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2026.

UNIS D'AMÉRIQUE**, FÉDÉRATION DE RUSSIE***, FRANCE***, GUATEMALA**, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')*, JAPON**, PÉROU*, PHILIPPINES***, POLOGNE*, PORTUGAL*, SÉNÉGAL*, SIERRA LEONE*** et SRI LANKA***.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

78/411. Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

À sa 42^e séance plénière, le 4 décembre 2023, conformément à ses résolutions [60/180](#) du 20 décembre 2005, [60/261](#) du 8 mai 2006 et [63/145](#) du 18 décembre 2008, l'Assemblée générale a élu la POLOGNE et l'URUGUAY membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024 afin de pouvoir les sièges laissés vacants par la BULGARIE et la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, membres sortants.

Conformément aux alinéas a) à d) du paragraphe 4 de la résolution [60/180](#), 29 États ont déjà été élus ou nommés membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix : l'AFRIQUE DU SUD, l'ÉGYPTE, le KENYA, le QATAR et SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, élus par l'Assemblée⁹ ; l'ALGÉRIE, la CHINE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FRANCE, le GUYANA et le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, choisis par le Conseil de sécurité¹⁰ ; le BRÉSIL, la CROATIE, le DANEMARK, l'ITALIE, le NIGÉRIA, le PÉROU et la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, élus par le Conseil économique et social¹¹ ; l'ALLEMAGNE, le CANADA, la NORVÈGE et la SUÈDE, choisis parmi eux par les 10 pays dont les contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux fonds, aux programmes et aux organismes des Nations Unies, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, sont les plus importantes¹² ; le BANGLADESH, l'ÉTHIOPIE, l'INDE, le NÉPAL et le RWANDA, choisis parmi eux par les 10 principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police civile aux missions des Nations Unies¹³.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2024, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix se compose des 31 États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD**, ALGÉRIE**, ALLEMAGNE**, BANGLADESH**, BRÉSIL****, CANADA**, CHINE*, CROATIE****, DANEMARK****, ÉGYPTE**, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, ÉTHIOPIE**, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, GUYANA**, INDE**, ITALIE****, JAPON**, KENYA**, NÉPAL**, NIGÉRIA****, NORVÈGE**, PÉROU****, POLOGNE***, QATAR**, RÉPUBLIQUE DE CORÉE****, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD*, RWANDA**, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES**, SUÈDE** et URUGUAY***.

* Membres permanents du Conseil de sécurité.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

**** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024 ou à l'expiration de leur mandat de membre du Conseil économique et social si celle-ci intervient à une date antérieure.

⁹ Voir décision [77/416](#).

¹⁰ Voir [S/2024/83](#).

¹¹ Voir décisions [2022/206](#) C et D et [2023/208](#) du Conseil économique et social.

¹² Voir [A/77/652](#).

¹³ Voir [A/77/650](#).

B. Autres décisions

1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

78/501. Débat général de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale

À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport¹⁴, l'Assemblée générale, notant que, conformément à la résolution 57/301 du 13 mars 2003, le débat général débiterait le mardi 19 septembre 2023 à 9 heures et se poursuivrait le mercredi 20, le jeudi 21, le vendredi 22 et le mardi 26 septembre, a décidé que le débat général se tiendrait également le samedi 23 septembre 2023 afin qu'un maximum de personnes puissent prendre la parole cette semaine-là.

78/502. Droit de réponse à une allocution prononcée par un chef d'État

À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a pris note de l'information donnée au paragraphe 53 du rapport du Bureau¹⁵ concernant le droit de réponse à une allocution prononcée par un chef d'État.

78/503. Organisation de la soixante-dix-huitième session

À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a adopté, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport¹⁶, plusieurs dispositions concernant l'organisation de la soixante-dix-huitième session.

À sa 32^e séance plénière, le 10 novembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition de son président, de reporter la date de suspension de sa soixante-dix-huitième session du lundi 4 décembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023.

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, à la demande du Président de la Cinquième Commission, de prolonger les travaux de celle-ci jusqu'au vendredi 15 décembre 2023.

À sa 46^e séance plénière, le 8 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition de son président, de reporter une nouvelle fois la date de suspension de sa soixante-dix-huitième session du vendredi 15 décembre 2023 au mardi 19 décembre 2023.

78/504. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport¹⁷, l'Assemblée générale a adopté l'ordre du jour¹⁸ et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour¹⁹ pour la soixante-dix-huitième session.

À la même séance, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁰, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte », sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales), étant entendu qu'elle ne l'examinerait pas.

À la même séance également, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²¹, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses,

¹⁴ A/78/250, par. 37.

¹⁵ A/78/250.

¹⁶ A/78/250.

¹⁷ A/78/250.

¹⁸ A/78/251.

¹⁹ A/78/252.

²⁰ A/78/250, par. 93.

²¹ Ibid., par. 94.

Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session.

À sa 45^e séance plénière, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en séance plénière le point subsidiaire b) intitulé « Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral » du point 20 de l'ordre du jour intitulé « Groupes de pays en situation particulière », sous le titre A (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies), et de procéder sans délai à l'examen d'un projet de décision²².

À la reprise de sa 50^e séance plénière, le 22 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé de reprendre l'examen du point 107 de l'ordre du jour intitulé « Prévention du crime et justice pénale », sous le titre H (Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations), d'examiner ce point directement en séance plénière et de procéder sans délai à l'examen d'un projet de résolution²³.

78/505. Réunions d'organes subsidiaires et d'entités durant la partie principale de la soixante-dix-huitième session

À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser les entités énumérées dans la lettre datée du 5 septembre 2023 que lui avait adressée la Présidente du Comité des conférences²⁴, à savoir le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Groupe des auditeurs externes et le Comité des commissaires aux comptes, la Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Comité des relations avec le pays hôte, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et le Comité des conférences, à se réunir durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session, étant entendu que des services de conférence seraient assurés à leurs réunions de telle manière que ses propres travaux et ceux de ses grandes commissions ne s'en trouvent pas entravés.

78/506. Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

À sa 19^e séance plénière, le 18 octobre 2023, l'Assemblée générale a pris note du onzième rapport annuel du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux²⁵.

78/507. Rapport de la Cour internationale de Justice

À sa 28^e séance plénière, le 7 novembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cour internationale de Justice²⁶.

78/508. Rapport du Conseil économique et social

À sa 33^e séance plénière, le 14 novembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Conseil économique et social²⁷.

²² [A/78/L.23](#).

²³ [A/78/L.33](#).

²⁴ [A/78/332](#).

²⁵ [A/78/257-S/2023/566](#).

²⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-huitième session, Supplément n° 4 (A/78/4)*.

²⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-huitième session, Supplément n° 3 (A/78/3)*.

78/528. Participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

À sa 45^e séance plénière, le 7 décembre 2023, sur proposition de son président²⁸, l'Assemblée générale, rappelant l'alinéa c) du paragraphe 51 de sa résolution 77/246 du 30 décembre 2022 sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, a décidé d'approuver la participation à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et à ses travaux préparatoires, qui se tiendront en application des résolutions 77/246 et 77/329 du 25 août 2023, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et des entités du secteur privé dont la liste est annexée à la présente décision.

Annexe

Association pour la Conservation et la Protection des Écosystèmes des Lacs et l'Agriculture Durable

ASSOCIATION POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT (ACID)

Chako Zanzibar

Child's Destiny and Development Organization (CHIDDO)

Communauté des Personnes Engagées pour Promouvoir l'Entrepreneuriat et le Développement durable (CPEPED)

DUKINGIRE ISI YACU

Glocal Pvt. Ltd.

GSDM, Professionnels de l'Agroécologie

Human Health Aid Burundi

International Young Catholic Students (IYCS Africa)

ISHAKA 2250

KIWONNONGO FOUNDATION INC

Let There Be Light International

Microsoft

MKAAJI MPYA asbl

Organisation des Visionnaires Dévoués pour un Développement de Haute Modernisation (OVDDHMO)

Pay No Bribe Animators (PaNBA)

PVBLIC Foundation, Inc.

Shamba Centre for Food & Climate

Société SOMMAC

Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute (SEATINI)

The national institute for Sustainable development

ThinkBikes

Veille Citoyenne Togo

Worthy General Supplies Limited

²⁸ [A/78/L.23](#).

Young African Leaders Initiative YALI RDC

Youths Enterprise Development and Innovation Society

78/543. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-dix-huitième session

À la reprise de sa 50^e séance plénière, le 22 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé que, à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle pourrait avoir à examiner en application de son règlement intérieur, les points ci-après restaient à examiner pendant la soixante-dix-huitième session :

- Point 9. Rapport du Conseil économique et social
- Point 10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida
- Point 11. Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique
- Point 12. Amélioration de la sécurité routière dans le monde
- Point 13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
- Point 14. Culture de paix
- Point 18. Développement durable :
 - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
 - c) Réduction des risques de catastrophe
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
 - i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
- Point 20. Groupes de pays en situation particulière :
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
- Point 25. Promotion des femmes :
 - a) Promotion des femmes
- Point 26. Rapport du Conseil de sécurité
- Point 27. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
- Point 28. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique
- Point 29. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- Point 30. Les diamants, facteur de conflits
- Point 31. Prévention des conflits armés :
 - a) Prévention des conflits armés
 - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
- Point 32. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement

- Point 33. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
- Point 34. La situation au Moyen-Orient
- Point 35. Question de Palestine
- Point 36. La situation en Afghanistan
- Point 37. Question de l'île comorienne de Mayotte
- Point 39. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- Point 40. Question de Chypre
- Point 41. Agression armée contre la République démocratique du Congo
- Point 42. Question des Îles Falkland (Malvinas)
- Point 43. La situation de la démocratie et des droits humains en Haïti
- Point 44. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- Point 45. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït
- Point 51. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
- Point 58. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- Point 61. Consolidation et pérennisation de la paix
- Point 62. La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés
- Point 63. Exercice du droit de veto
- Point 64. Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale
- Point 65. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- Point 68. Droits des peuples autochtones :
 - a) Droits des peuples autochtones
 - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
- Point 69. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- Point 72. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
 - b) Assistance au peuple palestinien
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
- Point 73. Rapport de la Cour internationale de Justice
- Point 75. Les océans et le droit de la mer :

- a) Les océans et le droit de la mer
 - c) Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale
- Point 80. Crimes contre l'humanité
- Point 88. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965
- Point 99. Désarmement général et complet
- Point 110. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
- Point 111. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix
- Point 112. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies
- Point 113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
- a) Élection de membres non permanents du Conseil de sécurité
 - b) Élection de membres du Conseil économique et social
- Point 114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de membres du Comité du programme et de la coordination
 - d) Élection à la Direction exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
- Point 115. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- f) Nomination de membres du Comité des conférences
 - g) Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables
- Point 116. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
- Point 117. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
- Point 118. Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves
- Point 119. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
- Point 120. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- Point 121. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité
- Point 122. Renforcement du système des Nations Unies :
- Point 123. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
- Point 124. Multilinguisme
- Point 125. Santé mondiale et politique étrangère
- Point 127. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient
- Point 128. Exploitation et atteintes sexuelles : application d'une politique de tolérance zéro
- Point 129. La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité
- Point 130. Rapport du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

Point 131. Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) Organisation des Nations Unies
- b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- c) Centre du commerce international
- d) Université des Nations Unies
- e) Programme des Nations Unies pour le développement
- f) Fonds d'équipement des Nations Unies
- g) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- h) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- i) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- j) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- k) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- l) Fonds des Nations Unies pour la population
- m) Programme des Nations Unies pour les établissements humains
- n) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- o) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
- p) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
- q) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
- r) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Point 132. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Point 133. Budget-programme de 2023

Point 134. Budget-programme de 2024

Point 135. Planification des programmes

Point 136. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Point 137. Plan des conférences

Point 138. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Point 139. Gestion des ressources humaines

Point 140. Rapport sur les activités du Bureau de la déontologie

Point 141. Corps commun d'inspection

Point 142. Régime commun des Nations Unies

Point 143. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Point 144. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Point 145. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Point 146. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

- Point 147. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
- Point 148. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- Point 149. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Point 150. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Point 151. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- Point 152. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- Point 153. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Point 154. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- Point 155. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- Point 156. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Point 157. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- Point 158. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Point 159. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Point 160. Financement des activités découlant de la résolution [1863 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

78/509. Réduction des budgets militaires

À sa 42^e séance plénière, le 4 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission²⁹.

78/510. Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2024

À sa 42^e séance plénière, le 4 décembre 2023, sur la recommandation de la Première Commission³⁰, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2024, tels qu'ils figurent dans l'annexe du rapport de la Commission³¹.

78/511. Planification des programmes (Première Commission)

À sa 42^e séance plénière, le 4 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission³².

²⁹ [A/78/400](#).

³⁰ [A/78/416](#), par. 5.

³¹ [A/78/416](#).

³² [A/78/575](#).

78/541. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale

À la reprise de sa 50^e séance plénière, le 22 décembre 2023, sur la recommandation de la Première Commission³³, l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 75/240 du 31 décembre 2020 et 76/19 du 6 décembre 2021, notant que le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation créé en application de la résolution 75/240 a tenu sa session d'organisation et sa première session de fond en 2021, ses deuxième et troisième sessions de fond en 2022 et ses quatrième et cinquième sessions de fond en 2023, et rappelant qu'à sa cinquième session de fond, le 28 juillet 2023, le groupe de travail avait examiné son deuxième rapport d'activité annuel, avait décidé de faire figurer dans son rapport les résultats de ses débats de fond, lesquels étaient repris dans l'annexe du document publié sous la cote A/78/265, et avait ensuite publié un recueil de déclarations visant à expliquer la position des États sur l'adoption du deuxième rapport, paru sous la cote A/AC.292/2023/INF/5 :

- a) a décidé de faire sien le deuxième rapport d'activité annuel et de convoquer en 2024 et 2025 des réunions intersessions supplémentaires d'une durée maximale de 10 jours, afin de faire avancer les discussions, de faire fond sur les rapports d'activité annuels et de soutenir la poursuite des travaux du groupe de travail à composition non limitée conformément au mandat confié à celui-ci par la résolution 75/240, sachant que les États avaient souligné que le groupe de travail à composition non limitée constituait en lui-même une mesure de confiance ;
- b) a décidé également de prier le Secrétaire général de mettre en place à partir de 2024 les fonctions de gestionnaire du répertoire décrites à l'annexe A du document A/78/265 ;
- c) a décidé en outre d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session la question intitulée « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale ».

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

78/512. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

À sa 45^e séance plénière, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)³⁴.

78/513. Question de Gibraltar

À sa 45^e séance plénière, le 7 décembre 2023, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)³⁵, l'Assemblée générale, rappelant sa décision 77/533 du 12 décembre 2022,

- a) a demandé instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, compte tenu de ses résolutions sur la question et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui étaient considérés comme légitimes au regard du droit international ;
- b) a noté que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum tripartite de dialogue ;
- c) a noté que l'Espagne considérait que le Forum tripartite de dialogue n'existait plus et qu'il devait être remplacé par un nouveau mécanisme de coopération locale au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar étaient représentés ;

³³ A/78/404, par. 15.

³⁴ A/78/422.

³⁵ A/78/429, par. 34.

d) s'est félicitée des efforts déployés par toutes les parties pour résoudre les problèmes et avancer dans un esprit de confiance et de solidarité, en vue de trouver des solutions communes et de progresser sur les questions d'intérêt mutuel afin de parvenir à une relation fondée sur le dialogue et la coopération.

78/514. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale

À sa 45^e séance plénière, le 7 décembre 2023, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)³⁶, l'Assemblée générale a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Quatrième Commission pour sa soixante-dix-neuvième session, tel qu'il figure dans le rapport de la Commission³⁷.

78/515. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]

À sa 45^e séance plénière, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)³⁸.

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

78/529. Mondialisation et interdépendance

À sa 49^e séance plénière, le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission³⁹.

78/530. Groupes de pays en situation particulière

À sa 49^e séance plénière, le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁴⁰.

78/531. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

À sa 49^e séance plénière, le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁴¹.

78/532. Activités opérationnelles de développement

À sa 49^e séance plénière, le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁴².

³⁶ [A/78/430](#), par. 6.

³⁷ [A/78/430](#).

³⁸ [A/78/431](#).

³⁹ [A/78/462](#).

⁴⁰ [A/78/463](#).

⁴¹ [A/78/464](#).

⁴² [A/78/465](#).

78/533. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

À sa 49^e séance plénière, le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁴³.

78/534. Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

À sa 49^e séance plénière, le 19 décembre 2023, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁴⁴, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 77/335 du 1^{er} septembre 2023, en particulier les dispositions relatives à ses méthodes de travail, ainsi que ses décisions 74/537 B du 11 août 2020, 75/548 B du 29 juillet 2021 et 77/538 B du 24 juillet 2023, a demandé au Bureau de la Deuxième Commission d'organiser, dans les premiers mois de 2024, jusqu'à deux dialogues informels durant lesquels la Commission examinera ses méthodes de travail et d'actualiser le document de séance sur les méthodes de travail de la Deuxième Commission à l'issue de ces discussions.

78/535. Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale

À sa 49^e séance plénière, le 19 décembre 2023, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁴⁵, l'Assemblée générale :

a) a approuvé le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour sa soixante-dix-neuvième session, tel que reproduit ci-après ;

b) a invité le Bureau de la Deuxième Commission à sa soixante-dix-neuvième session, lorsqu'il établira le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour cette session, à tenir compte du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission, tels qu'ils figurent dans le document publié sous la cote A/C.2/78/CRP.1.

Projet de programme de travail⁴⁶

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable.
2. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement ;
 - b) Système financier international et développement ;
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement ;
 - d) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable ;
 - e) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable ;
 - f) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies.
3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement.

⁴³ A/78/466.

⁴⁴ A/78/468, par. 7.

⁴⁵ A/78/468, par. 7.

⁴⁶ La liste définitive des points et points subsidiaires à examiner sera établie à partir des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale.

4. Développement durable :
 - a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur l'Action 21 ;
 - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ;
 - c) Réduction des risques de catastrophe ;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ;
 - f) Convention sur la diversité biologique ;
 - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
 - h) Harmonie avec la Nature ;
 - i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
 - j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ;
 - k) La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable.
5. Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
6. Mondialisation et interdépendance :
 - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance ;
 - b) Migrations internationales et développement.
7. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
 - b) Suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ;
 - b) Coopération pour le développement industriel ;
 - c) Participation des femmes au développement ;
 - d) Mise en valeur des ressources humaines ;
 - e) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Activités opérationnelles de développement :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.

11. Vers des partenariats mondiaux.
12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
13. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
14. Planification des programmes.

78/536. Planification des programmes (Deuxième Commission)

À sa 49^e séance plénière, le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁴⁷.

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

78/537. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

À sa 50^e séance plénière, le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁴⁸.

78/538. Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

À sa 50^e séance plénière, le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁴⁹.

78/539. Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale

À sa 50^e séance plénière, le 19 décembre 2023, sur la recommandation de la Troisième Commission⁵⁰, l'Assemblée générale a approuvé, sous réserve des décisions qu'elle pourrait prendre ultérieurement, le projet de programme de travail de la Troisième Commission pour sa soixante-dix-neuvième session, tel que reproduit ci-après. Elle a invité le Bureau de la Troisième Commission à la soixante-dix-neuvième session à tenir compte, lorsqu'il établira le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour la soixante-dix-neuvième session, du projet de programme de travail et de calendrier provisoires de la Commission, qui figurent dans le document portant la cote A/C.3/78/CRP.2.

Projet de programme de travail

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille ;
- c) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action.

Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

Point 3. Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.

⁴⁷ [A/78/469](#).

⁴⁸ [A/78/481/Add.4](#).

⁴⁹ [A/78/483](#).

⁵⁰ [A/78/484](#), par. 7.

- Point 4. Contrôle international des drogues.
- Point 5. Promotion des femmes.
- Point 6. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant ;
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
- Point 7. Droits des peuples autochtones :
- a) Droits des peuples autochtones ;
 - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.
- Point 8. Promotion et protection des droits humains :
- a) Application des instruments relatifs aux droits humains ;
 - b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales ;
 - c) Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.
- Point 9. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- Point 10. Droit des peuples à l'autodétermination.
- Point 11. Rapport du Conseil des droits de l'homme.
- Point 12. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.
- Point 13. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
- Point 14. Planification des programmes.

78/540. Planification des programmes (Troisième Commission)

À sa 50^e séance plénière, le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁵¹.

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission

78/542. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

À la reprise de sa 50^e séance plénière, le 22 décembre 2023, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵², l'Assemblée générale a décidé de reporter à la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session l'examen des documents suivants :

⁵¹ [A/78/485](#).

⁵² [A/78/664](#), par. 13.

Point 134

Projet de budget-programme pour 2024

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales⁵³

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁴

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

78/516. Protection des personnes en cas de catastrophe

À sa 45^e séance plénière, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission⁵⁵.

78/517. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-dix-neuvième session

À sa 45^e séance plénière, le 7 décembre 2023, sur la recommandation de la Sixième Commission⁵⁶, l'Assemblée générale a noté que la Commission avait décidé pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée d'adopter le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau :

Programme de travail provisoire⁵⁷

2 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
2 et 3 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
4 octobre	Planification des programmes Protection des personnes en cas de catastrophe
10 octobre	Crimes contre l'humanité
14 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-septième session
14 et 15 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
15 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies Demande(s) d'admission au statut d'observateur ⁵⁸
Du 15 au 17 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
17 et 18 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international

⁵³ [A/66/340](#).

⁵⁴ [A/66/7/Add.21](#).

⁵⁵ [A/78/441](#).

⁵⁶ [A/78/444](#), par. 6.

⁵⁷ Les dates auxquelles les différentes questions seront examinées en 2024 sont indiquées à titre provisoire et il n'est pas exclu que des réunions supplémentaires soient envisagées pour les groupes de travail créés et les exposés du Secrétariat organisés par la Sixième Commission. Conformément à la résolution [69/250](#) de l'Assemblée générale, aucune séance officielle de la Sixième Commission ne se tiendra le 11 octobre 2024 (Yom Kippur) et le 31 octobre 2024 (Diwali).

⁵⁸ Demande(s) d'admission au statut d'observateur inscrite(s) à l'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session pour la première fois.

Du 21 au 25, 29 et 30 octobre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-quinzième session
1 ^{er} novembre	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires
4 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
4 et 5 novembre	État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés
8 novembre	Demande(s) d'admission au statut d'observateur ⁵⁹ Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (<i>suite</i>)
22 novembre	Élection des bureaux des grandes commissions
6 et 8 novembre	Journées réservées

78/518. Planification des programmes (Sixième Commission)

À sa 45^e séance plénière, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission⁶⁰.

78/519. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

À sa 45^e séance, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission⁶¹, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Conseil de coopération des États de langue turcique⁶².

78/520. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique

À sa 45^e séance, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission⁶³, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à l'Union économique eurasiatique⁶⁴.

78/521. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties

À sa 45^e séance, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission⁶⁵, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Communauté des démocraties⁶⁶.

⁵⁹ Demande(s) d'admission au statut d'observateur reportée(s) des sessions antérieures.

⁶⁰ A/78/445.

⁶¹ A/78/448, par. 7.

⁶² Voir A/66/141.

⁶³ A/78/449, par. 7.

⁶⁴ Voir A/70/141.

⁶⁵ A/78/450, par. 7.

⁶⁶ Voir A/70/142.

78/522. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides

À sa 45^e séance, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission⁶⁷, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides⁶⁸.

78/523. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial

À sa 45^e séance, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission⁶⁹, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Fonds pour l'environnement mondial⁷⁰.

78/524. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs

À sa 45^e séance, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission⁷¹, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à l'Organisation internationale des employeurs⁷².

78/525. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale

À sa 45^e séance, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission⁷³, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Confédération syndicale internationale⁷⁴.

78/526. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie

À sa 45^e séance, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission⁷⁵, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Forum de Boao pour l'Asie⁷⁶.

78/527. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress

À sa 45^e séance, le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission⁷⁷, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à l'International Parliamentarians' Congress⁷⁸.

⁶⁷ A/78/451, par. 7.

⁶⁸ Voir A/72/194.

⁶⁹ A/78/452, par. 7.

⁷⁰ Voir A/72/195.

⁷¹ A/78/453, par. 7.

⁷² Voir A/74/291.

⁷³ A/78/454, par. 7.

⁷⁴ Voir A/74/292.

⁷⁵ A/78/455, par. 7.

⁷⁶ Voir A/74/293.

⁷⁷ A/78/456, par. 8.

⁷⁸ Voir A/78/141.